



Pension compensatoire - récupérations de biens communs (photos)

Par **Bastide gisele**, le **24/10/2009** à **19:51**

Bonjour,
Je suis séparée depuis 03/04/03, divorcée le 21/01/04, après 25 ans de mariage.
Je voudrai savoir quoi faire et qui voir afin d'obtenir ma pension compensatoire, j'ai élevé 3 enfants, suivi dans toutes leurs études, loisirs et toutes autres occupations qu'implique une mère au foyer. Père, très pris par son travail, aimant la tranquillité, très peu disposé à avoir des activités avec les enfants.
J'ai vécu un grand déracinement lorsque je suis venue à Perpignan le 03/09/69, venant d'algérie. J'ai tout perdu, papiers photos, tous documents etc... Le décès de mon Père le 17/12/71.
Pour moi,; mon divorce m'a de nouveau replongé dans un autre genre de déracinement. Quelque chose très dur à vivre.
Je rencontre, d'énormes difficultés avec mon ex-mari qui m'avait promis de me rendre un peu plus tard les photos, albums de chacun des enfants, des films, des diapositives, cassettes vidéos des spectacles de mes enfants.
Vu sa mentalité et sa rancune et son esprit de vengeance qui l'habite. Je lui ai proposé à maintes reprises de prendre le tout pour en faire des doubles et en ce qui concerne les albums les mettre dans le même ordre et légendes. En faisant le tri des photos car il m'a interdit d'avoir des photos des membres de sa famille. Donc mes enfants seuls et avec les membres de ma famille dont un grand nombre sont morts. Pour moi cela est important, vital car je suis depressive et un grand besoin d'avoir mes repères. De plus mes petits enfants me réclament ces photos car le grand-père refuse de leur montrer. Il a même émis un refus à un entretien avec une médiatrice. Son motif "pas prêt", "ne pas avoir encore digéré". Mais Mr roule en mercedes coupée, moto sportive et vie dans un appartement très luxueux dit "design".
Que puis-je faire pour les récupérer. Je suis reconnue handicapée à 80% et je ne perçois une pension que de 445 euros par mois. Depuis, je me suis remariée, mais je mène une vie très simple, avec mon fils en garde alternée que j'assume presque en totalité, j'aide ma fille à s'occuper en lui gardant ses enfants et m'occupant de les mener à l'école de mon village, les repas, les devoirs. Je suis venue en aide à ma seconde.